FRC 1.2546

Case
FRC 2546
10706

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse,

PAR BENTABOLE,

Représentant du Peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PREMIERE MISSION.

A l'armée du Nord.

JE suis parti pour l'armée du Nord le 3 août 1793 (vieux style), en qualité de représentant du peuple près cette armée. Je suis revenu à Paris le 3 ou le 4 octobre suivant.

Recette.

	Assignats.	Numeraire.
Par mon collègue Colombel, ...	2,000 liv. » s. . . .	» l.
Don patriotique déposé entre les mains des représentans du peuple par la trente-unième division de gendarmerie, dont il a été donné avis à la Convention nationale par lettre du 18 août, ...	700 »	24
Du payeur de l'armée, à Lille, ...	10,000 »	300
TOTAL, ...	12,700 »	324

Dépense.

Espionage, ...	317 liv. 10 s. . . .	66 l.
Appointemens de cinq secrétaires, ...	1,600 »	»
Frais de voyage à Arras, à Douai, au camp de Vitry, de Graverelles, à Cassel, et de Lille à Paris, ...	950 »	»
Gages des domestiques, ...	555 »	»
Gratifications et secours, ...	180 »	»
Victuailles pour la		
	3,602 10	66

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

	Assignats.		Numéraire
Report	3,602 l.	10 s. . . .	66 l.
nourriture de toute la commission, dans la maison occupée par les représentans du peuple à Lille, et des personnes y attachées, ...	7,512	»	»
Au sellier, suivant sa quittance, pour fourniture des selles et harnachement des chevaux des représentans du peuple à l'armée, ...	1,220	10	»
	12,335	»	66

	Assignats.	Numéraire.
Reçu . . .	12,700 l. . . .	324 l.
Dépensé .	12,335	66
Redoit . .	365	258
TOTAL	623 liv.	

DEUXIEME MISSION.

Dans les départemens de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Arriège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, en vertu du décret du 17 vendémiaire, l'an 2, pour la levée extraordinaire des chevaux. Cette mission a duré deux mois.

Recette.

Reçu en partant, à la trésorerie, . . .	8,000 liv.
A Toulouse, du payeur du département,	2,000
TOTAL.	10,000

Dépense.

Frais de bureau et d'impression, ...	150 liv.
Raccommodage de voiture, ...	70
Appointemens de secrétaire, ...	500
A un agent, ...	100
A des copistes, ...	100
Poste et nourriture de Paris à Toulouse, par Bordeaux, ...	2,356
Frais de voyage et séjour de Toulouse, de Carcassonne, de Perpignan, de Castres, de Foix, ...	4,200
Poste et nourriture de Carcassonne à Paris, par Lyon, ...	2,332
Loyer d'une vache, ...	20
TOTAL, ...	9,828

Reçu	10,000 liv.
Dépensé	9,828
Redoit	172

TOTAL de ce que je redevois sur ces deux missions, . . { Au Nord, 623 l., dont 258 en num. / Au Midi, 172

TOTAL 795

Voici le reçu :

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale, au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des citoyens commissaires-inspecteurs de la salle, du citoyen Bentabole, représentant du peuple près l'armée du Nord et les départemens méridionaux, la somme

de 795 liv., dont 258 en numéraire, restant de celle de 23,024 liv. prise pour les frais de ces deux missions.

Paris, le 20 nivôse, l'an 2 de la République une et indivisible.

Signé, PETITVIENET.

TROISIEME MISSION.

Dans les départemens d'Eure-et-Loir et de l'Orne.

Je suis parti le 21 ou le 22 nivôse, et revenu le 26 ventôse.

Recette.

Reçu en partant, à la trésorerie, ...	6,000 liv.
A Nogent, du receveur du district, . . .	2,000
A Alençon, du payeur du département, .	5,000
Total de la recette, ...	13,000 liv.

Dépense.

Aux secrétaires, ...	1,000 liv.
Frais de bureau et d'impression, ...	150
Un assignat de 200 l. à face royale, échangé à un pauvre homme, en vertu d'un certificat de la municipalité d'Ouerre, district de Dreux,	200
Aumônes et secours, ...	1,200
Secours particuliers à deux fonctionnaires publics sans-culottes, ...	600
Frais de différens courriers envoyés à Paris et dans différens endroits des deux départemens, ...	750
	3,900 liv.

Report	3,900 liv.
Au courrier qui m'a accompagné, ...	600
Raccommodage de voiture, bougie et loyer d'une vache, ...	100
Frais des courriers à moi envoyés par la société populaire de Chartres, ...	385
Frais de voyage dans tous les districts, le retour, et tous les frais d'auberge, de nourriture et de séjour pendant la commission, ...	7,855
Total de la dépense, ...	12,840 liv.

Reçu	13,000 liv.
Dépensé	12,840
Redoit	160 liv.

Je soussigné, secrétaire de la Convention nationale, au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des citoyens commissaires inspecteurs de la Convention nationale, du citoyen Bentabole, représentant du peuple près les départemens d'Eure-et-Loir, et l'Orne, la somme de cent soixante livres, restante de celle de treize mille livres prises pour les frais de cette mission: plus, un assignat de deux cents livres à effigie royale.

Paris, le 18 floréal, l'an 2 de la République une et indivisible.

Signé, PETITVIENET.

Dons patriotiques.

Le 4 pluviôse, j'ai reçu de la citoyenne Milleville, veuve Reviers, de Châteaudun, pour les défenseurs de la patrie, ...	10,000 liv.
Le 3 pluviôse, de la citoyenne Milleville, en numéraire, ...	1,200
	11,200 liv.

Report	11,200 liv.
Idem, du citoyen Poulard, de Châteaudun, ...	2,000
Idem, de la citoyenne Brochard, . . .	2,400
Idem, de la citoyenne Dumouchet, . .	2,000
Idem, du citoyen Guerineau, ...	400
Le 13 pluviôse, du citoyen Levillestreux, de Courville, ...	50,000
Le 21 pluviôse, du citoyen Puinieux, de Châteaudun, ...	20,000
Idem, du citoyen Masson, de Meslay-les-bois, ...	30,000
Total	118,000 liv.

J'ai en outre reçu une somme de mille livres du citoyen Poulard, pour l'embellissement de la salle des séances de la société populaire de Châteaudun, à laquelle je l'ai fait passer sur-le-champ.

J'ai envoyé sur-le-champ toutes ces sommes par la diligence, tant au président de la Convention nationale, qu'au comité de sûreté générale.

En voici les preuves :

Premier reçu, du 5 pluviôse . . . . 18,000 l.

Reçu du citoyen Bentabole, représentant du peuple, la somme de dix-huit mille livres, savoir : dix mille livres pour faire passer au comité de sûreté générale de la Convention nationale, et huit mille livres, dont *douze cents livres en numéraire*, pour faire passer au président de la Convention

Report . . . . . 18,000 liv.

nationale, avec les lettres d'accompagnement qui annoncent l'envoi.

Certifié conforme et véritable au registre.

A Chartres, le 5 pluviôse, l'an 2 de la République française une et indivisible.

Signé, CHAVAUDAR, directeur des messageries nationales de Chartres.

Deuxième reçu, du 13 pluviôse 50,000

Reçu du citoyen Bentabole, représentant du peuple dans le département d'Eure-et-Loir, la somme de cinquante mille livres en assignats, pour faire passer aux citoyens représentans du peuple composant le comité de sûreté générale de la Convention nationale.

Certifié véritable et conforme au registre.

A Chartres, le 13 pluviôse, deuxième année républicaine.

Signé, CHAVAUDAR, directeur des messageries nationales de Chartres.

Troisième reçu, du 21 pluviôse 50,000

Je soussigné, directeur des messageries nationales de Nogent-le-Républicain (ci-devant Nogent-le-Rotrou), reconnois avoir reçu du citoyen Bentabole, représentant du peuple, la somme de cinquante mille livres en assignats, pour faire passer aux représentans du peuple composant le comité de sûreté générale de la Convention nationale, en port dû.

A Nogent-le-Républicain, le 21 pluviôse, l'an 2 de la République française.

Signé, CHASSEVANT.

Total des reçus, ... 118,000 l.

Le registre tenu par le citoyen Ducroisi, pour les dons patriotiques à la Convention nationale, et dont il m'a remis les extraits, rapporte les sommes mentionnées ci-dessus, à l'exception de la première somme de dix mille livres de la citoyenne Milleville : cette somme fut renvoyée, par la Convention nationale, au comité de sûreté générale, et j'ignore si on a eu soin d'en faire faire recette par le trésorier (1).

En tout cas, j'ai exactement remis à la diligence les sommes que j'ai reçues, ainsi que cela est constaté par les récépissés des directeurs des messageries : le reste n'est plus mon fait.

Taxes révolutionnaires.

Je n'ai autorisé aucune taxe révolutionnaire que celle qui étoit nécessaire pour le paiement de l'indemnité des membres des comités de surveillance, et ce, dans les

---

(1) *Extrait du Journal des débats.*

Séance du 14 pluviôse, an 2.

Bentabole adressoit à la Convention 10 000 liv. qui lui ont été remises pour être employées aux frais de la guerre, par une femme détenue comme suspecte, pour cause d'émigration de ses fils. Danton observe que les biens de cette femme sont séquestrés par la loi, qu'elle offre un bien dont la disposition ne lui appartient pas, et qu'il faut renvoyer au comité de sûreté générale. Décrété.

Copie de la lettre que j'ai écrite au comité de sûreté générale, en date du 4 pluviôse, en lui envoyant la somme de dix mille livres mentionnée ci-dessus.

Je vous adresse, citoyens collègues, avec la présente, la somme de dix mille livres qui m'a été offerte par la citoyenne Milleville, veuve Rivier, domiciliée à Châteaudun, pour les défenseurs de la patrie. Je dois vous observer que cette citoyenne est détenue comme suspecte, à cause de l'émigration de ses fils ; mais que, comme tout citoyen est présumé innocent jusqu'a ce qu'il ait été reconnu coupable, je n'ai pas cru devoir refuser ce don, qui m'a paru conforme aux principes que la Convention nationale avoit adoptés en semblable occasion, en annonçant d'ailleurs à ceux qui m'ont remis cette offrande, qu'elle ne pouvoit influer en rien sur le sort du prévenu, attendu que la Convention ne connoît que les principes, et que la nation est bien au-dessus des dons que voudroient lui faire ses faux amis. Au surplus, j'ai chargé le comité de surveillance de me rendre un compte exact de tout ce qui regarde cette citoyenne.

chefs-lieux de district seulement. J'y étois tenu d'après la loi du premier pluviôse, qui l'autorisoit même dans toutes les communes.

Décret du premier pluviôse.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, sur la pétition du comité de surveillance de la commune de Belleville, qui réclame une indemnité, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la loi du 5 septembre, qui règle le taux et le mode de cette indemnité, est applicable à toutes les communes de la République. Renvoie en conséquence les pétitionnaires aux corps administratifs. »

Je n'ai touché aucune somme de ces taxes, et j'ai toujours ordonné aux comités de surveillance d'en rendre un compte exact à l'administration du district.

Signé, BENTABOLE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.